

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **1. Mentions imposées par la loi de confiance dans l'économie numérique, objet du site [www.vendre-plus-vite.com](http://www.vendre-plus-vite.com) et désignation des parties**

Le présent site est édité par la société Aroma, société à responsabilité limitée au capital de 500 ? immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nimes sous le numéro B 498379155 et dont le siège social est sis 77 rue Jacques Coeur, 30220 Aigues Mortes (N° de TVA intracommunautaire :FR41498379155).

L'hébergeur du site est Andabate 2 rue de Candiac 30600 Vauvert 0466516475.

La Directrice de la publication du présent site est Madame Laurence Henry.

Le site est d'accès libre et gratuit à tout internaute. Il a pour objet la présentation de l'activité de l'éditeur, compétent en matière de Home Staging ou valorisation immobilière.

Les Internautes ont également la faculté de souscrire en ligne, sur le présent site, aux services offerts par l'éditeur en matière de « photo staging », ou « home staging » à distance, par échange de courriers électroniques.

Le terme « home staging » signifie littéralement « valorisation immobilière » ou mise en valeur de propriété, entendu dans le présent contrat sous ces termes ou encore sous le terme de « valorisation immobilière ».

Le terme « photo staging » constitue un dérivé du terme « home staging », utilisé par l'éditeur pour définir la prestation spéciale de valorisation immobilière effectuée à partir de photographies d'une ou plusieurs pièces d'un bien immobilier.

La souscription au contrat régi par les présentes conditions générales, avec l'éditeur du présent site suppose l'acceptation, par l'internaute, de l'intégralité des présentes conditions générales, qui reconnaît du même fait en avoir pris pleinement connaissance. Cette acceptation consistera dans le fait, pour l'internaute, de cocher la case correspondant à la phrase suivante : « je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions générales du site. » Ce fait de cocher la case sera réputé avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part de l'internaute. L'internaute reconnaît la valeur de

preuve des systèmes d'enregistrement automatique de l'éditeur du présent site et, sauf pour lui d'apporter preuve contraire, il renonce à les contester en cas de litige.

L'acceptation des présentes conditions générales suppose de la part des internautes qu'ils jouissent de la capacité juridique nécessaire pour cela, ou à défaut d'en avoir l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur s'ils sont incapables ou de leur représentant légal s'ils sont mineurs.

Les prix indiqués sur le site sont entendus en tant que prix minimums pratiqués par l'éditeur en Euros, toutes taxes comprises. Ces prix peuvent être modifiés à tout moment par la société éditrice, il appartient à l'acheteur de contrôler la conformité du prix lors de la validation de la commande. Ces prix constituent les prix minimum pratiqués par l'éditeur pour un type de prestation donné, selon des critères définis par lui seul.

## **2. Activité de l'éditeur en matière de Home Staging**

### a) présentation

L'éditeur exerce en qualité de prestataire de services en matière de « home staging » ou valorisation résidentielle, sur les départements du Gard et de l'Hérault.

L'éditeur n'exerce en aucun cas sous l'appellation officielle d'architecte ou décorateur d'intérieur.

Ces services consistent, pour l'éditeur, à fournir aux clients des conseils en matière de décoration et de mise en valeur d'un bien immobilier, dans le cadre et l'objectif de sa mise en vente.

Ces conseils pourront consister soit en des instructions précises ou générales sur l'ambiance, les couleurs, la disposition ou tout autre élément entrant en ligne de compte dans le cadre de la valorisation résidentielle, soit en l'intervention effective de l'éditeur au sein du bien immobilier, afin d'organiser lui-même lesdits éléments en vue de la mise en valeur du bien.

L'éditeur propose ses services à toute personne physique ou morale propriétaire d'un bien et souhaitant le mettre en vente, ou titulaire d'un mandat de vente, sur ledit bien.

L'éditeur se réserve le droit exclusif, avant toute fourniture de service, de vérifier la qualité du client vis-à-vis du bien immobilier objet du contrat.

L'éditeur se propose d'intervenir aussi bien sur des immeubles meublés que non meublés.

Pour les biens non meublés, l'éditeur pourra se charger, selon la surface du bien et selon la formule souscrite par le client, de meubler tout ou partie des pièces de la maison afin d'y instaurer une certaine ambiance destinée à favoriser la vente du bien.

Pour les biens meublés, l'intervention de l'éditeur consistera en la mise en place et l'organisation du mobilier déjà présent sur les lieux ainsi qu'en l'achat, pour le compte du client, de petit mobilier et d'éléments de décoration afin d'instaurer dans les lieux une ambiance propice à la vente du bien.

Préalablement à toute prestation de service, l'éditeur se réserve le droit de demander au client des photographies du bien, ou se réserve le droit de se rendre sur les lieux afin de déterminer les prestations applicables à l'immeuble objet du contrat.

#### b) Souscription aux services proposés par l'éditeur

Pour satisfaire aux dispositions de la loi de confiance dans l'économie numérique, sera décrit ci après le processus de commande, sur le présent site

Toute prestation en matière de Home staging devra faire l'objet d'un devis établi par l'éditeur et devant être accepté et signé par le client. L'établissement de ce devis est gratuit.

Afin de souscrire à la prestation offerte par l'éditeur en matière de home staging, le client devra formuler une demande de devis sur le site, dans laquelle il devra saisir un certain nombre d'informations relatives à la nature du bien, sa situation géographique, sa surface, et son caractère meublé ou non. Le client aura également la faculté d'ajouter des photographies à sa demande de devis.

L'éditeur se réserve la faculté de demander tous compléments d'informations utiles préalablement à la poursuite de la commande.

L'éditeur pourra alors, en fonction de ces informations, établir un devis à destination du client, lequel visera soit une prestation de diagnostic du bien si des travaux sont nécessaires ou, plus généralement, si l'intervention de l'éditeur en matière de home staging ne peut être effectuée en l'état, soit la prestation de home staging en elle-même si l'état du bien le permet.

Ce devis sera adressé au client par courrier électronique, accompagné d'un contrat relatif à la prestation souhaitée par le client. Ce dernier devra alors le retourner signé par courrier postal.

Dans le cas spécifique où une première prestation de diagnostic aura été proposée au client, un second devis portant sur la prestation de home staging lui sera adressé par les mêmes moyens et devra être accepté par lui dans les mêmes formes.

#### c) Prestation du service

Quelle que soit la prestation à laquelle le client aura souscrit, l'éditeur s'engage à intervenir dans les 15 jours ouvrés de la signature du contrat, sauf l'hypothèse où le client ne serait pas en mesure de fournir une date de disponibilité en vue de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre des prestations de home staging, l'éditeur se réserve le droit de refuser son intervention, lorsque les travaux qu'il avait requis auprès du client n'ont pas été effectués ou achevés, dans la mesure où leur exécution sera susceptible de nuire au résultat de la prestation de home staging fournie par l'éditeur, ou dans la mesure où leur non exécution ou achèvement rend impossible la réalisation de la prestation de home staging. Dans pareil cas, l'éditeur s'engage à intervenir dans un délai maximal de 15 jours ouvrés à compter du parfait achèvement des travaux.

Lorsque l'éditeur aura sollicité de la part du client la réalisation de travaux, il ne pourra en aucun cas être considéré comme architecte ou maître d'ouvrage desdits travaux. Il appartient au client de s'adjoindre les services de professionnels compétents en la matière, l'éditeur pouvant fournir au client une liste de professionnels reconnus, compétents dans les différents corps de métiers pour lesquels des travaux sont nécessaires sur le bien du client.

Le parfait achèvement de la réalisation home staging fera l'objet d'une information effectuée par courrier postal ou électronique de la part de l'éditeur et à destination du client. Le résultat de la prestation ne pourra faire l'objet d'un quelconque recours de la part du client, celui-ci s'en remettant complètement à l'éditeur.

Cependant, si le client entend faire procéder à des modifications de la disposition ou de la décoration de tout ou partie du bien objet du contrat, il s'engage à en aviser l'éditeur. Dès lors que ces modifications seront de nature à altérer le travail de l'éditeur, ce dernier sera en droit de prononcer la résolution du contrat et de rendre exigible les sommes qui lui sont dues au titre de la prestation, après l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'envoi au client d'une mise en demeure de remettre le bien immobilier en état, tel qu'après l'accomplissement de sa prestation par l'éditeur.

#### d) Modalités de paiement

Le montant de la contrepartie de la prestation de diagnostic et de la prestation de home staging seront exigibles soit lors de la signature de l'acte de vente, soit en cas de retrait du bien à la vente, et ce quel qu'en soit le motif (tel que, et sans que cette énumération ne soit limitative : par décision expresse du client, destruction, incendie, effondrement, inondation), y compris si ce retrait est temporaire.

Dans ce dernier cas, le client s'engage à en aviser le prestataire par tous moyens. Le prestataire se réserve expressément le droit de demander au client de justifier de la mise en vente effective de son bien, par la production de tous documents utiles et notamment par la production d'au moins un mandat de vente du bien objet du présent contrat, consenti à une agence immobilière ou une étude notariale ou encore par un justificatif de publication d'une annonce.

Le défaut de paiement à l'échéance des sommes dues au titre de l'exécution du présent contrat aura pour effet de faire courir de plein droit des intérêts au taux légal majoré de cinq points, à la charge du client.

La facture relative à la mise à disposition des petits objets et accessoires de décoration fournis par LE PRESTATAIRE, dans le cadre d'une prestation de home staging sera exigible le jour de la prestation. Cette exigibilité spéciale sera mentionnée sur le devis relatif à cette prestation.

A défaut pour le client de s'acquitter de ce paiement, le prestataire pourra se prévaloir du contrat pour diligenter, à son encontre, toutes les procédures utiles nécessaires à la sauvegarde de ses droits, telles que les saisies revendication et appréhension desdits objets et accessoires, frais à la charge du client.

#### e) spécificité tarifaire

Dans le cadre d'une prestation de home staging complète, dans un bien immobilier non meublé, le prix de la prestation initiale inclut la location des meubles pour une durée de trois mois.

Passé ce délai, si le client entend poursuivre l'exécution du contrat et si le bien n'est pas vendu, le prestataire pourra à bon droit facturer au client le montant de la location des meubles, selon une grille tarifaire variable en fonction de la surface de l'immeuble objet du contrat, annexée en toute hypothèse au devis. Le montant de cette location sera dû et exigible dans les mêmes conditions que la prestation principale.

La prestation de location des meubles prendra fin lors de la vente et pourra être résiliée sur simple demande du client, moyennant le respect d'un préavis de un mois calendaire, sauf accord exprès de l'éditeur. Toute demande de résiliation doit être formulée par courrier recommandé avec accusé réception, mentionnant les dates de disponibilité du client aux fins d'établissement d'un rendez vous en vue de la reprise des meubles.

A défaut pour le client de s'acquitter de son paiement, le prestataire pourra se prévaloir du contrat pour diligenter, à son encontre ou à l'encontre de tout détenteur, toutes les procédures utiles nécessaires à la sauvegarde de ses droits, telles que les saisies revendication et appréhension, frais à la charge du client.

La résiliation du contrat de location des meubles, dans la mesure où cette prestation est étroitement attachée à la prestation de home staging complète, et quel que soit son motif, rendra exigible l'intégralité des sommes dues au prestataire, au titre de l'exécution du contrat. La résiliation de contrat de location produira donc les mêmes effets à l'égard des parties que le retrait du bien à la vente, tel que défini au a) du présent article.

Lors de la livraison des meubles et de leur mise en place dans le bien objet de la prestation, il sera procédé à un état descriptif établi contradictoirement entre le PRESTATAIRE et le CLIENT, le cas échéant agrémenté de photographies des meubles. Faute pour le client d'être présent lors de l'installation des meubles, l'état descriptif sera établi par le PRESTATAIRE et agrémenté de photographies des meubles, puis adressé au client. A défaut de mention expresse relative à l'état apparent d'un meuble, celui-ci sera réputé avoir été livré en parfait état.

Lors de la restitution des meubles, leur état sera contrôlé par le PRESTATAIRE, en se fondant sur l'état descriptif établi lors de leur livraison. En cas de dégradation du meuble dans le cadre de l'exécution de cette prestation, le meuble sera facturé au CLIENT pour sa totalité et sera laissé à sa disposition. Le CLIENT s'engage à se tenir à jour de toutes

les assurances relatives à la protection de l'immeuble objet du contrat ainsi que des meubles qui s'y trouvent, quel qu'en soit le propriétaire. En cas de sinistre ou de vol portant sur les meubles fournis par le PRESTATAIRE, le CLIENT sera tenu d'en payer le prix, que celui-ci ait été intégralement remboursé ou non par son assurance, et ce dans un délai maximal de vingt jours à compter de la survenance du sinistre.

### **3. Activité de l'éditeur en matière de « photo staging »**

#### a) Présentation

L'éditeur propose en ligne, sur le présent site, un service de « photostaging »

Dans le cadre de ce service, l'éditeur se propose d'effectuer une étude de valorisation immobilière sur une ou plusieurs pièces du bien du client, à partir de photographies desdites pièces, lesquelles lui auront été transmises par le client.

Les photographies fournies par le client devront être sous format numérique d'extension « JPG » ou « JPEG » ou encore « GIF », d'une taille maximale de 2 megaoctets et pourront indifféremment porter sur une ou plusieurs pièces de la maison.

Si les photos transmises à l'éditeur dans le cadre de cette prestation sont détériorées durant leur transfert, si elles sont illisibles par l'éditeur au moyens des logiciels informatique dont il dispose, si les photos sont de trop mauvaise qualité ou définition ou encore si elles sont mal cadrées, à titre plus général dès lors que l'éditeur estimera que les photos ne lui permettent pas de réaliser la prestation objet du présent article il s'engage, dans les 24 heures ouvrées du téléchargement des photographies par le client, à en aviser ce dernier par courrier électronique.

Le client devra alors adresser de nouvelles photographies, par retour de courrier et selon les mêmes critères que définis précédemment, selon les instructions ou recommandations fournies par l'éditeur.

Faute pour le client de transmettre lesdites photographies dans un délai de quinze jours, l'éditeur se réserve le droit d'annuler la commande, à charge pour lui de notifier cette annulation au client par courrier électronique et de rembourser ce dernier dans les trente jours de cette notification.

## b) souscription

Afin d'y souscrire, le membre devra faire parvenir à l'éditeur une demande de devis, sur le formulaire en ligne prévu à cet effet.

Sur ce formulaire le client sera invité à renseigner un certain nombre d'informations relatives tant à son identité qu'à la nature du bien visé par la prestation. Il devra également renseigner le nombre de photographies qu'il souhaite soumettre à l'appréciation de l'éditeur, le minimum étant de six.

L'éditeur adressera alors au client un courrier électronique faisant office de devis et comportant un lien vers l'interface de paiement sécurisé, pour le montant correspondant au devis.

Le client, s'il accepte le devis, devra alors s'acquitter de son paiement par virement paypal, en suivant le lien hypertexte inséré au devis ou par chèque.

Les paiements en ligne sont effectués via l'interface sécurisée fournie par Paypal. L'éditeur ne prendra en aucun cas connaissance des informations bancaires personnelles du client.

Une fois le paiement encaissé par l'éditeur, le client sera invité à lui faire parvenir par retour le nombre de photographies défini sur le devis. Si le client venait à adresser à l'éditeur un nombre de photographies supérieur à celui défini par le devis, l'éditeur se réserve expressément le droit de choisir, parmi ces photographies, le nombre de photographies défini au devis. Ce choix qui sera effectué de façon discrétionnaire par l'éditeur ne sera susceptible d'aucun recours.

## c) mise à disposition

Les services vendus ainsi que les biens livrables sous forme électronique seront mis à disposition des clients dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception, par l'éditeur, des photographies du client.

Le rapport de photostaging sera adressé par l'éditeur au client, par la voie du courrier électronique, à l'adresse qui aura été saisie par le client lors de la commande.

L'éditeur s'astreint à respecter le secret le plus absolu sur la nature ou la valeur apparente du mobilier apparent sur les photographies transmises par les membres, dans le cadre d'une commande de photostaging.

d) Dispositions relatives aux droits du consommateur issues de la loi CHATEL

Le service clientèle du présent site est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h au numéro non surtaxé suivant : 06 48 39 07 65, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@vendreplusvite.com](mailto:contact@vendreplusvite.com), ou encore par courrier postal, à l'adresse du siège de la société : SARL AROMA, 77 rue Jacques coeur, 30220 Aigues Mortes, dans ces deux derniers cas, l'éditeur s'engage à répondre dans un délai maximal de trois jours ouvrés.

Conformément à la législation en vigueur, les consommateurs ne disposent d'aucun délai de rétractation, s'agissant de prestations de service à exécution immédiate. (Article L121-20-2 du code de la consommation)

Tout retard dans la mise à disposition du rapport peut entraîner la résolution de la vente à l'initiative du consommateur, sur simple demande écrite de sa part. Le consommateur sera alors remboursé des sommes engagées par lui lors de la commande.

Le client s'engage néanmoins à adresser un courrier électronique à l'éditeur afin de s'assurer que le défaut d'acheminement du rapport n'est pas dû à un fait ou un dysfonctionnement externe à l'éditeur, et afin que l'éditeur puisse lui adresser une copie du rapport de photo staging.

#### **4. Informations publiées par l'éditeur, relatives à son activité**

L'éditeur publiera sur son site un certain nombre d'informations à caractère technique ou général, relative à l'activité de « home staging » et à la vente immobilière sur une échelle locale.

Ces informations fournies à titre purement indicatif et illustratif n'engagent en rien la responsabilité de l'éditeur. L'internaute doit s'assurer de leur exactitude et doit les considérer avec toute la prudence de rigueur.

Les éventuels conseils fournis sur le présent site doivent être suivis avec la plus grande prudence, il est recommandé aux internautes de toujours faire appel à un professionnel dans le cadre de travaux d'aménagement, de décoration et de toute autre nature.

Les éventuels dommages subis par les internautes du fait de la publication des informations et conseils fournis sur le présent site, et du fait, pour les internautes, d'avoir tenté de mettre en pratique lesdits conseils, ne pourront donner lieu à aucune indemnité de la part de l'éditeur.

## **5. Newsletter de l'éditeur**

Les membres reconnaissent que, s'ils ont coché la case prévue à cet effet, l'éditeur pourra leur faire parvenir, à une fréquence qu'il déterminera et dans la forme qu'il aura choisie, une newsletter pouvant comporter des informations relatives à son activité.

Les membres abonnés auront la faculté de se désinscrire de la newsletter en cochant le lien prévu à cet effet, présent sur chacune des newsletters.

## **6. Mentions relatives à la loi Informatique et Liberté, du 6 janvier 1978**

Les coordonnées des internautes qui se seront inscrits sur le présent site seront sauvegardées, dans le respect des dispositions de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978. Conformément à cette dernière, ils disposent d'un droit d'accès, de retrait, de modification ou de rectification des données qu'ils ont fournies. Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande à l'adresse électronique suivante : sarlaroma@hotmail.fr.

La collecte des données personnelles des membres par l'éditeur du présent site a fait l'objet d'une déclaration à la commission nationale informatique et liberté sous le numéro : XXXXXXXX

L'éditeur, dépositaire de ces données, s'engage à ne pas les communiquer à des tiers, sans le consentement de leur titulaire et s'engage, en ce qui le concerne, à respecter leur vie privée. La seule exception à ce principe réside dans les demandes de communication de ces informations nominatives à l'initiative des autorités habilitées les formuler.

Les utilisateurs reconnaissent et acceptent sans réserve l'utilisation de cookies et la collecte de leur adresse IP par l'éditeur du présent site et dans l'unique but d'optimiser le fonctionnement de celui-ci.

## **7. Exonération de la responsabilité de l'éditeur dans le cadre de l'exécution du présent contrat**

En cas d'impossibilité d'accès au site, en raison de problèmes techniques ou de toutes natures, le client ne pourra se prévaloir d'un dommage et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Les photographies et visuels présentés sur le site n'ont aucun caractère contractuel et ne présentent qu'une vocation d'illustration.

La prestation offerte par l'éditeur ne constitue qu'une obligation de moyens, à la charge de ce dernier. L'éditeur ne garantit ainsi en aucun cas la vente effective du bien objet du contrat ni même la simple survenance de visites sur ledit bien, par suite de la prestation du service effectuée par ses soins.

L'éditeur ne sera en aucun cas astreint au versement d'une quelconque indemnité à défaut pour le client de vendre son bien dans un délai déterminé.

Les liens hypertextes présents sur le présent site peuvent renvoyer sur d'autres sites internet et la responsabilité de l'éditeur du présent site ne saurait être engagée si le contenu de ces sites contrevient aux législations en vigueur. De même la responsabilité de l'éditeur du présent site ne saurait être engagée si la visite, par l'internaute, de l'un de ces sites, lui causait un préjudice.

## **8. Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux éléments publiés sur le présent site**

L'ensemble des éléments du présent site appartient à la société éditrice toute copie des logos, contenus textuels, pictographiques ou vidéos, sans que cette énumération ne soit limitative, est rigoureusement interdite et s'apparente à de la contrefaçon. Tout membre qui se rendrait coupable de contrefaçon serait susceptible de voir son compte supprimé sans préavis ni indemnité et sans que cette suppression ne puisse lui être constitutive d'un dommage, sans réserve d'éventuelles poursuites judiciaires ultérieures à son encontre, à l'initiative de l'éditeur du présent site ou de son mandataire.

## **9. Clauses diverses**

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit Français.

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par l'éditeur du site ou son mandataire. Les conditions générales applicables à l'utilisateur sont celles en vigueur au jour de sa commande ou de sa connexion sur le présent site. L'éditeur s'engage bien évidemment à conserver toutes ses anciennes conditions générales et à les faire parvenir à tout utilisateur qui en ferait la demande.

Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation de l'éditeur du site en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires. Sauf disposition contraire, d'ordre public, toute action judiciaire relative à l'exécution du présent contrat devra être soumise à la compétence des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Nîmes.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet.